



Les mobilités résidentielles des diplômés du supérieur : un impact limité dans les Pays de la Loire

En 2012, 738 000 diplômés du supérieur ou étudiants habitent dans les Pays de la Loire. Parmi eux, 45 % ne sont pas nés dans la région. Les principaux échanges liés aux mobilités résidentielles se font avec l'Île-de-France et les régions limitrophes, notamment la Bretagne. Le jeu des mobilités est plutôt équilibré dans la région. Il en résulte un solde légèrement positif de 40 000 adultes diplômés ou étudiants, sans compter les départs vers l'étranger. Près de la moitié de ce solde est due à l'attractivité de la région pour les étudiants âgés de 18 à 29 ans. Au niveau géographique plus fin des zones d'emploi, la mobilité des diplômés se répercute très différemment selon les zones : elle est favorable pour les zones d'emploi du littoral, de Nantes et d'Angers et plutôt défavorable pour les zones d'emploi du nord de la région.

Martine Barré, Sonia Besnard, Insee

Au cours des années récentes, dans les Pays de la Loire, comme en France, le niveau de formation s'est élevé de manière rapide et générale. Former, retenir ou attirer des diplômés de l'enseignement supérieur participent à renforcer le capital humain du territoire dans ses capacités d'adaptation aux enjeux de la société. Dans les Pays de la Loire, 26 % des adultes sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou sont en cours d'études (*définitions*), ce qui place la région au 9^e rang des vingt-deux régions de France métropolitaine.

45 % des résidents diplômés du supérieur sont nés dans une autre région ou à l'étranger

Dans la région, 611 000 habitants sont titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat et 127 000 sont étudiants. Alors que 28 % de la population vivant dans la région sont nés dans une autre région ou à l'étranger, cette part s'élève à 45 % chez les titulaires d'un diplôme du supérieur ou en cours d'études. Ainsi, 335 000 diplômés du supérieur ou étudiants natifs d'autres régions ou de

l'étranger sont venus s'installer dans les Pays de la Loire (*figure 1*). Ils sont 70 500 à être nés en Île-de-France, 60 000 en Bretagne, 22 000 en Centre-Val de Loire et en Poitou-Charentes et 48 000 sont natifs d'un autre pays (*figure 2*). Les Pays de la Loire se placent au 12^e rang des régions accueillant des diplômés du supérieur nés ailleurs. La région Languedoc-Roussillon est celle qui accueille la plus forte part de diplômés du supérieur en provenance d'autres régions (62 %), à l'opposé de la région Nord-Pas-de-Calais qui est celle qui en accueille le moins (23 %).

À l'inverse, parmi les 698 100 diplômés de l'enseignement supérieur ou étudiants qui sont nés dans la région des Pays de la Loire, 295 000 vivent dans une autre région française. Ces natifs de la région habitent principalement en Île-de-France (88 500 départs), ou dans les régions limitrophes : 47 000 en Bretagne, 22 000 dans le Centre-Val de Loire et 21 500 en Poitou-Charentes. Les départs vers un pays étranger ne sont pas connus à l'échelle régionale, le recensement de population s'adressant aux personnes résidant actuellement en France.

1 40 000 résidents diplômés ou étudiants de plus que de natifs

Adultes titulaires d'un diplôme du supérieur ou étudiants, selon la région de naissance ou de résidence en 2012

Adultes diplômés du supérieur ou étudiants	Nombre	Part (en %)
... résidents dans les Pays de la Loire	738 000	100,0
dont nés dans la région	403 000	54,6
dont nés dans une autre région	287 100	38,9
dont nés à l'étranger	47 900	6,5
... nés dans les Pays de la Loire	698 100	100,0
dont habitant la région	403 100	57,7
dont habitant une autre région	295 000	42,3
dont habitant l'étranger	nd	nd

nd : non disponible

Source : Insee, recensement de la population 2012.

Un impact des migrations limité pour les Pays de la Loire

Dans les Pays de la Loire, la répartition du capital humain n'est pas bouleversée par les mobilités liées aux déménagements effectués tout au long de la vie. La région essaime quasiment autant qu'elle accueille de diplômés du supérieur ou d'étudiants en affichant toutefois un solde positif de 40 000 personnes, sans compter les départs vers l'étranger. Que ce soit pour les résidents ou les natifs, la région représente près de 5 % du nombre national de diplômés du supérieur. Les échanges se font en faveur des Pays de la Loire, principalement avec la Bretagne (+ 13 000), la Basse-Normandie (+ 9 000) et le Nord-Pas-de-Calais (+ 8 000). En revanche, les échanges se font au désavantage de la région avec l'Île-de-France (- 18 000), Rhône-Alpes (- 9 000), Aquitaine (- 8 000) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (- 8 000).

Pour d'autres régions, le jeu des migrations a un impact fort. L'Île-de-France « gagne » des diplômés du supérieur puisqu'elle représente 18,7 % des natifs et 25,6 % des résidents de France. À l'inverse, le Nord-Pas-de-Calais « perd » des diplômés du supérieur puisqu'il représente 6,3 % des natifs et 5,3 % des résidents, soit une perte de 155 000 diplômés du supérieur.

La part de diplômés du supérieur double à chaque génération

Parmi les jeunes générations, la part des diplômés du supérieur ou des étudiants dans les Pays de la Loire dépasse légèrement la moyenne des régions de province. Cette part double d'une génération à l'autre : les diplômés du supérieur ou les étudiants représentent 11 % parmi les personnes de 65 à 74 ans, 22 % des 45 à 54 ans, pour atteindre 43 % chez les 25 à 34 ans.

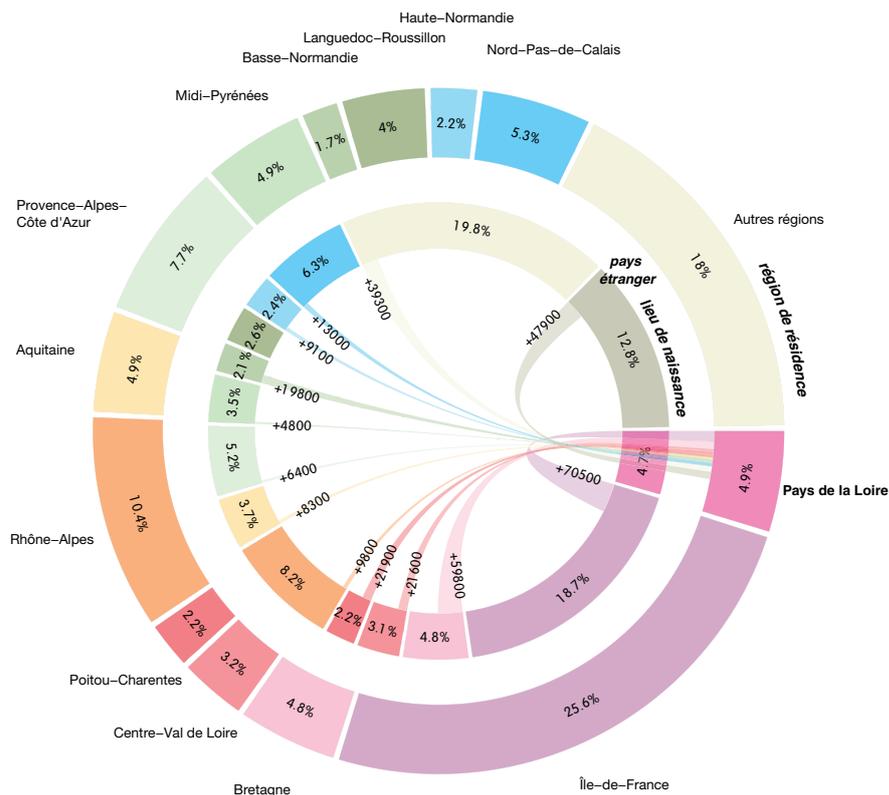
L'importance des migrations interrégionales évolue au fil du cycle de vie avec trois périodes spécifiques : au moment des études, en fonction de la localisation des établissements universitaires et des écoles supérieures ; lors de la vie professionnelle, selon l'attractivité économique des territoires, des opportunités d'emploi et du cadre de vie ; lors de la retraite, avec le choix de lieux de vie répondant à diverses aspirations (proximité du littoral, des proches...).

Une région attractive pour les étudiants du supérieur

Parmi les étudiants de 18 à 29 ans recensés en France en 2012, 116 500 habitent dans la région et 99 300 en sont natifs (figure 3). Ils représentent respectivement 5 % et 4,2 % de l'ensemble national. Avec 17 000 étudiants supplémentaires résidant dans la région par rapport au nombre d'étudiants qui y sont nés, le jeu des migrations des étudiants se réalise à la faveur des Pays de la Loire. L'offre de formations supérieures, notamment dans les universités nantaises, angevines et mancelles,

2 335 000 diplômés ou étudiants vivant dans les Pays de la Loire sont nés dans d'autres régions

Régions de naissance et de résidence pour les diplômés du supérieur et les adultes en cours d'études



Lecture : le cercle interne représente la décomposition en fonction de la région de naissance, y compris les pays étrangers. Le cercle externe représente la décomposition en fonction de la région actuelle de résidence, uniquement en France. Les arcs traduisent les mobilités des titulaires d'un diplôme du supérieur ou des étudiants, nés dans des régions de province ou à l'étranger et résidant aujourd'hui en Pays de la Loire. Par exemple, 70 500 diplômés du supérieur ou en cours d'étude, nés en Île-de-France résident aujourd'hui dans les Pays de la Loire.

Source : Insee, recensement de la population 2012.

permet de capter des étudiants natifs d'autres régions ou d'autres pays. Les principaux flux proviennent d'étudiants nés en Île-de-France (11 200), en Bretagne (8 700) ou encore de l'étranger (8 500). À l'inverse, les étudiants natifs de la région sont moins nombreux à suivre leurs études dans un autre territoire. Sans prendre en compte les cursus conduits à l'étranger, les deux tiers des étudiants restent dans leur région natale. Les principaux changements de régions pour suivre un cursus supérieur se font au profit de l'Île-de-France pour 7 600 jeunes, de la Bretagne pour 7 300 jeunes, et du Centre-Val de Loire pour 2 500 étudiants.

Des migrations interrégionales équilibrées pour les diplômés actifs

Parmi les personnes actives âgées de 30 à 59 ans titulaires d'un diplôme du supérieur ou étudiants, 394 000 vivent dans les Pays de la Loire, soit 5,1 % du total national, un volume légèrement supérieur aux 379 400 natifs de la région diplômés ou étudiants, soit 4,9 % du total national (figure 3). Le jeu des migrations a un impact presque neutre pour cette catégorie de population. Pour autant, il existe bien des flux de mobilité assez conséquents avec d'autres régions. La moitié des diplômés du supérieur, actifs et âgés de 30 à 59 ans, résidant dans les Pays de la Loire sont nés dans la région. Les

autres diplômés installés dans les Pays de la Loire proviennent essentiellement de l'Île-de-France pour 38 800, de Bretagne pour 33 000, de l'étranger pour 24 100. À l'inverse, sans compter les départs à l'international, 44 % des natifs diplômés du supérieur ou étudiants se sont installés dans une autre région. Ces derniers s'orientent, pour les deux tiers d'entre eux, soit vers l'Île-de-France, soit vers les régions situées sur le littoral atlantique ou les régions limitrophes des Pays de la Loire. Ainsi, 50 500 diplômés natifs de la région sont partis travailler en Île-de-France, région qui concentre les opportunités professionnelles hautement qualifiées, et 65 400 se sont installés dans des régions proches (25 800 en Bretagne, 12 700 en Centre-Val de Loire, 11 900 en Poitou-Charentes).

Une région assez attrayante à l'âge de la retraite

La situation résidentielle des personnes inactives de 60 ans et plus, donc retraitées pour la plupart, traduit à la fois les mobilités interrégionales qui prennent place à la fin de la vie active mais aussi les mobilités résidentielles antérieures. Avec un solde positif de 5 900 seniors pour la région (figure 3), le jeu des migrations montre une légère attractivité des Pays de la Loire pour cette catégorie de population.

Parmi les 78 400 personnes âgées de 60 ans ou plus et diplômées du supérieur qui résident dans la région, soit 4,4 % du total national, plus de la moitié n'y est pas née. Parmi ces 41 000 retraités vivant dans la région sans y être nés, 8 700 sont nés en Île-de-France, 6 700 en Bretagne et 6 000 à l'étranger. L'attrait de la région pour cette classe d'âge tient certainement en grande partie à la proximité du littoral atlantique.

A contrario, parmi les retraités d'au moins 60 ans titulaires d'un diplôme du supérieur, 72 500 sont natifs des Pays de la Loire, soit 4,1 % du total national. La proportion des natifs de la région qui n'y résident plus en 2012 s'élève à 48 %, soit 35 100 retraités. Pour cette tranche d'âge, l'Île-de-France arrive également en tête des migrations puisqu'elle accueille 10 700 natifs des Pays de la Loire. Ce choix s'explique probablement par la concentration d'emplois hautement qualifiés en Île-de-France, encore plus importante pour cette génération. Le littoral atlantique ou les régions limitrophes sont le deuxième choix opéré par les seniors diplômés du supérieur : 5 000 retraités natifs des Pays de la Loire sont installés en Bretagne, 2 400 en Centre-Val de Loire, 2 300 en Poitou-Charentes, 2 200 en Aquitaine. Le troisième choix se porte sur le sud de la France : 2 500 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2 100 en Rhône-Alpes.

Un impact des migrations résidentielles très différent d'une zone d'emploi à l'autre

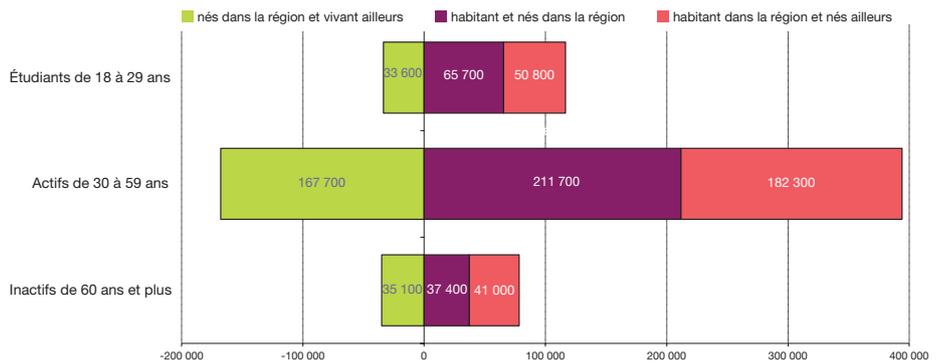
Malgré une quasi-équivalence au niveau régional entre le nombre de natifs diplômés du supérieur ou étudiants et le nombre de résidents diplômés du supérieur ou étudiants, il n'en est pas de même au sein de chacune des zones d'emploi des Pays de la Loire.

Les zones d'emploi d'Angers, Nantes et Challans, où le nombre de diplômés résidents est supérieur de 1,3 à 1,5 fois au nombre de natifs, sont des territoires plutôt attractifs pour les diplômés du supérieur. Cette attractivité est à mettre en relation avec la présence d'une offre diversifiée de formations supérieures dans les villes universitaires de Nantes et d'Angers, d'un marché de l'emploi nécessitant des métiers aux qualifications élevées, ou la recherche d'un certain cadre de vie avec la proximité du littoral (Challans). La zone d'emploi des Herbiers se distingue particulièrement avec trois fois plus de diplômés du supérieur habitant la zone que de natifs de la zone (figure 4). Ce constat coïncide avec le fait que cette zone d'emploi, au profil plutôt rural, constitue un pôle d'emploi secondaire très dynamique où l'industrie, agro-alimentaire notamment, y est très représentée. De plus, les diplômés du supérieur travaillant dans la zone d'emploi de Nantes, peuvent y rechercher un cadre de vie moins urbain.

À l'inverse, les zones d'emploi du Mans, Laval, Alençon, Fontenay-le-Comte, La

3 Parmi les retraités, les natifs d'autres régions sont les plus nombreux

Répartition des diplômés du supérieur des Pays de la Loire par tranches d'âge et type d'activité



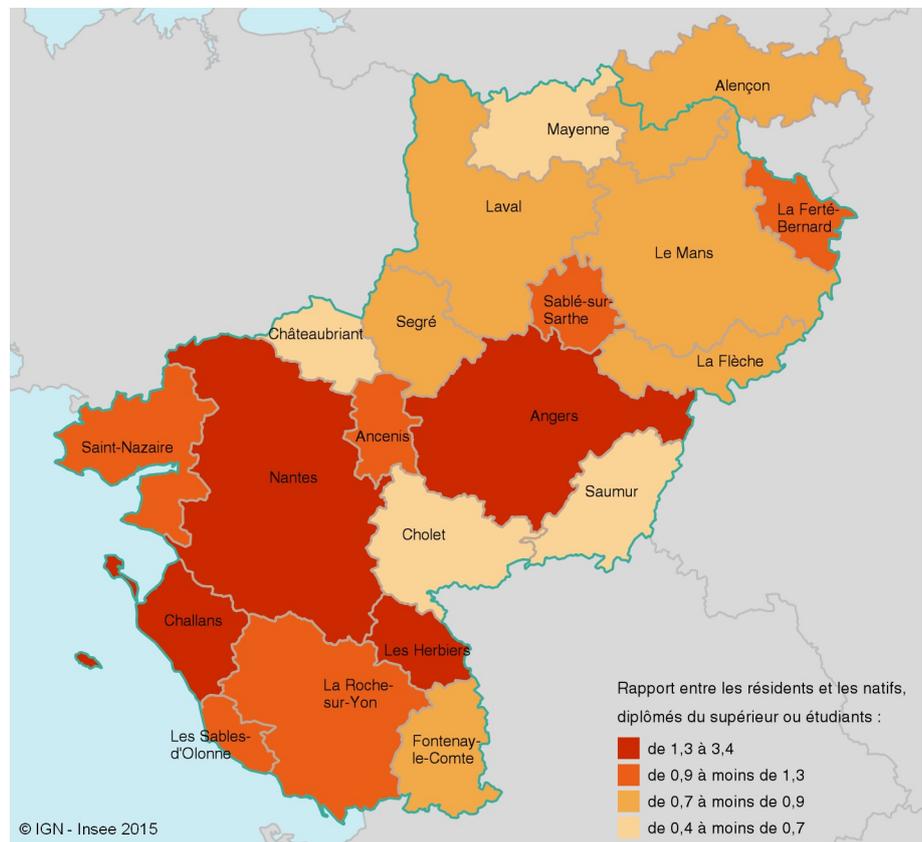
Lecture : 33 600 étudiants nés dans la région vivent ailleurs, 17 000 de plus, soit 50 800 habitent la région sans y être nés. Le jeu des migrations des étudiants est favorable à la région.
Source : Insee, recensement de la population 2012.

Flèche et Segré, avec moins de résidents diplômés du supérieur ou étudiants que de natifs, ne parviennent ni à retenir ou à faire revenir leurs diplômés ou étudiants natifs, ni à en attirer beaucoup. Les zones d'emploi de Cholet, Saumur, Mayenne et Châteaubriant ont nettement moins de diplômés du supérieur ou d'étudiants qui résident sur leur territoire que de natifs. Les natifs de ces zones rurales, avec une offre de

formations supérieures moins diversifiée et un marché du travail offrant moins de possibilités d'insertion, vont poursuivre leurs études ou chercher une insertion professionnelle ailleurs. Les zones d'emploi de Saint-Nazaire, les Sables-d'Olonne, Sablé-sur-Sarthe, La Roche-sur-Yon, Ancenis et La Ferté-Bernard ont un volume de diplômés du supérieur résidant dans leur zone équivalent au volume de diplômés du supérieur nés dans leur zone. ■

4 Impact inégal des migrations des diplômés du supérieur ou étudiants dans les zones d'emploi

Rapport entre le nombre de résidents diplômés du supérieur ou étudiants et le nombre de natifs diplômés du supérieur ou étudiants, par zones d'emploi



Champ : diplômés du supérieur ou étudiants.
Source : Insee, recensement de la population 2012.

C hamp de l'étude

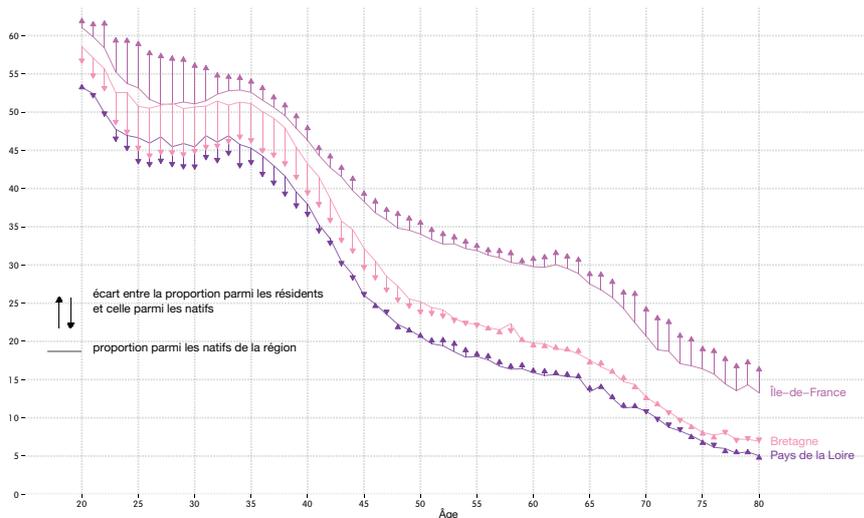
L'étude porte sur les adultes âgés de 18 ans ou plus et résidant en France. Les natifs d'une région française résidant aujourd'hui à l'étranger ne sont donc pas pris en compte. En 2012, près de 1,2 million de Français âgés de 18 ans ou plus étaient inscrits au registre mondial des Français établis hors de France. Toutefois, l'immatriculation à ce registre est facultative ; valable cinq ans, la mise à jour du fichier des immatriculés présente également des imperfections. L'enquête sur l'expatriation des Français conduite par le ministère des affaires étrangères estime à 85 % la part des titulaires d'un niveau de formation supérieur au baccalauréat parmi les natifs de France résidant aujourd'hui à l'étranger. De même, les natifs de France étudiant à l'étranger ne sont pas dans le champ de l'étude. D'après l'enquête Unesco-OCDE-Eurostat (UOE) 2007-2008 sur les systèmes d'éducation formelle, au moins 60 000 étudiants français poursuivent un cursus dans un pays de l'OCDE.

M éthodologie

Les mobilités interrégionales sont mesurées à partir du recensement de la population. L'approche ici retenue s'appuie sur la comparaison entre les régions de naissance et les régions de résidence déclarées par les personnes enquêtées : une personne résidant dans une région différente de sa région de naissance sera comptabilisée comme ayant connu une migration interrégionale. Il s'agit donc d'une mesure en stock, à distinguer d'une approche en flux, qui mesure sur une période donnée le nombre de mobilités résidentielles. La méthode retenue ne permet pas de reconstituer les étapes d'un parcours de mobilité : ainsi, une personne ayant vécu une partie de sa vie en dehors de sa région de naissance, et revenue depuis, ne sera pas considérée comme migrante. Réciproquement, une personne ayant connu plusieurs mobilités l'amenant à vivre dans différentes régions ne sera comptabilisée qu'une seule fois, du point de vue de sa région de naissance et de son actuelle région de résidence. L'approche en stock, de nature cumulative, permet par contre d'appréhender les conséquences démographiques sur l'ensemble d'une population. Ainsi, au fil du cycle de vie, la proportion de natifs d'une région ayant migré au cours de leur vie apparaît plus élevée avec l'âge, dans la mesure où s'ajoutent les mobilités de trois périodes charnières : au moment des études, lors de la vie professionnelle, lors de la retraite.

Impact des migrations vu sous un autre angle : les migrations des diplômés mises en regard des migrations de l'ensemble de la population

Effet des migrations sur la proportion de la population en cours d'études ou titulaire d'un diplôme supérieur



Lecture : la courbe représente la part des natifs disposant du niveau de formation ici retenu. Les flèches traduisent l'écart observé avec la part au sein de la population résidente, qui découle des comportements de mobilité, internationale ou interrégionale, au fil du cycle de vie. Ainsi, en faisant l'hypothèse d'une absence totale de mobilité géographique, si tous les natifs de la région âgés de 24 ans, diplômés ou non diplômés, restaient y vivre, 47 % des résidents des Pays de la Loire âgés de 24 ans seraient diplômés du supérieur. Or, en prenant en compte les déménagements vers et en provenance des autres régions, les jeunes résidents de 24 ans des Pays de la Loire ne sont plus que 45 % à détenir un diplôme du supérieur (ou être étudiant). Le jeu des migrations est défavorable pour le territoire, concernant les 24 ans diplômés du supérieur ou étudiants. Il est, en revanche favorable aux jeunes de 24 ans non diplômés du supérieur (ni étudiants).

Source : Insee, recensement de la population 2012.

De 23 ans à 40 ans, les mobilités résidentielles se traduisent par une moindre proportion de résidents diplômés que de natifs diplômés de cette tranche d'âge. Même si la région accueille plus de diplômés du supérieur en volume, elle accueille dans le même temps encore davantage de non diplômés du supérieur, la proportion de diplômés du supérieur diminue donc dans la population régionale suite aux migrations. En effet, si toutes les personnes âgées de 23 à 40 ans nées dans la région, restaient y vivre, 45 % d'entre elles seraient diplômées du supérieur (ou étudiantes). Or, avec les migrations résidentielles interrégionales, les personnes de 23 à 40 ans résidant dans les Pays de la Loire ne sont plus que 42 % à détenir un diplôme du supérieur (ou être étudiant). Sur cette tranche d'âge, le jeu des migrations est donc défavorable au territoire en ce qui concerne les diplômés du supérieur.

Pour les jeunes de 20 à 22 ans, les mobilités interrégionales n'engendrent pas d'écart significatif entre la proportion de résidents diplômés du supérieur ou en cours d'études et la proportion de natifs diplômés ou en cours d'études de la région. De même, entre 40 et 50 ans, les migrations influent peu sur la région des Pays de la Loire : la part de natifs diplômés et celle de résidents diplômés sont quasi similaires ou très légèrement déficitaire. Ce n'est pas le cas de la Bretagne, où les déménagements font diminuer la part de diplômés du supérieur sur le territoire. De 50 à 70 ans, la stabilité reste de mise dans les Pays de la Loire mais elle est plutôt orientée vers un très léger excédent.

L'Île-de-France enregistre un surcroît de populations diplômées du supérieur quelle que soit la tranche d'âge, mais ce surcroît est plus marqué aux âges des études ou du premier emploi et, plus surprenant, aux âges de la retraite. Ce dernier constat, lié aux générations, est la traduction d'une concentration plus forte, par le passé, des offres de formations qualifiées et des métiers correspondants en Île-de-France.

D éfinition

Les **diplômes de l'enseignement supérieur** correspondent aux diplômes de niveau post-baccalauréat, délivrés par les universités, les instituts universitaires de technologie, les sections de techniciens supérieurs, les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité, les écoles paramédicales et sociales, etc. L'étude prend en compte toutes les personnes disposant d'un diplôme du supérieur, ainsi que les adultes inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur et titulaires au moins d'un diplôme de niveau baccalauréat.

P our en savoir plus :

- A. Degorre, *Région de naissance, région de résidence : les mobilités des diplômés*, Insee Première, n°1557, juin 2015.
- S. Joseph, *800 000 personnes nées en Pays de la Loire n'y résident pas*, Insee Pays de la Loire, *Faits et Chiffres*, n°446, février 2012.
- D. Martineau, *Y être et ne pas y être né, telle est la situation de près d'un million d'habitants des Pays de la Loire*, Insee Pays de la Loire, *Faits et Chiffres*, n°443, janvier 2012.

Insee des Pays de la Loire
105, rue des Français Libres
BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Directeur de la publication :
Jean-Paul Faur
Rédacteur en chef :
Sylvain Duverne

Bureau de presse :
02 40 41 75 89

ISSN 2275-9689
© INSEE Pays de la Loire
Juin 2015

